



Lycée français
Alexandre Yersin
de Hanoï



AMBASSADE DE FRANCE
AU VIETNAM



INSCRIPTION A L'ECOLE PRIMAIRE DU LYCEE A. YERSIN

1. Critères pour les admissions:

Sans test d'entrée si l'élève a été scolarisé dans un établissement reconnu par le Ministère de l'Education Nationale, sur présentation d'un certificat de radiation (au-delà du CP).

- 1.1. Elèves de nationalité française
- 1.2. Tous les élèves venant du réseau AEFÉ ou d'un établissement reconnu par le MEN

Selon une procédure d'entrée particulière (cf. modalités ci-dessous)

- 1.3. Elèves étrangers tiers ayant déjà un frère ou une sœur au lycée
- 1.4. Elèves de nationalité vietnamienne ayant déjà un frère ou une sœur au lycée
- 1.5. Autres élèves étrangers tiers
- 1.6. Autres élèves de nationalité vietnamienne

Principes généraux : *L'entrée des élèves non-francophones – sauf exceptions à l'appréciation de l'équipe de direction – ne peut avoir lieu au-delà de la maternelle. En contrepartie, une des tâches essentielles du cursus maternel de notre établissement, en plus des objectifs assignés à l'école maternelle dans les programmes, est d'accueillir les élèves peu ou pas francophones et d'accompagner le plus efficacement possible leur progrès dans l'acquisition de la langue française. Parallèlement, les familles s'engagent à assurer toute l'aide nécessaire pour que les progrès des élèves en français assurent leur réussite ultérieure au CP. A cet effet, l'élève non-francophone est inscrit de manière probatoire durant une année, notamment en Grande Section. A l'issue de cette première année, le Conseil de cycle confirme ou non le maintien de l'élève dans l'établissement. Les élèves sont normalement inscrits dans la classe correspondant à leur année de naissance. Les inscriptions sont ouvertes aux enfants dès qu'ils ont trois ans révolus (entrée en cours d'année) ou s'ils atteignent leurs trois ans avant le 31/12 (entrée en septembre).*

2. Procédures d'entrée : maternelle (cursus monolingue) :

2.1. Petite et Moyenne Sections:

- Lettre de motivation de la famille et entretien avec les parents (*pourquoi choisir l'école française ?*).
- ½ journée de scolarisation de l'enfant en *immersion* dans la classe correspondant à sa tranche d'âge (*éléments d'évaluation : socialisation, intérêt, comportement en rapport avec l'âge de l'enfant*).
- Test de maîtrise de la langue maternelle (*effectué par l'enseignant ou l'ATSEM*).

2.2. Grande Section :

- Idem ci-dessus.
- Pendant la ½ journée d'*immersion*, point sur les compétences en français et quelques compétences disciplinaires (*maîtrise des outils, logique, repérage dans l'espace*).

3. Procédures d'entrée : *maternelle* (cursus bilingue) :

Principes : Afin d'assurer un apprentissage « par les pairs » (dont la langue maternelle est différente), parallèlement à l'apprentissage « au contact de l'enseignant », le recrutement idéal d'un groupe classe bilingue se fait à parité entre locuteurs natifs de chacune des langues enseignées. S'il nous est difficile d'atteindre cet équilibre dans un environnement non anglophone, il importe de tendre vers ce but en favorisant l'inscription de locuteurs natifs anglophones, ou, à défaut, d'enfants ayant fréquenté des crèches ou des « playgroups » anglophones (et dont une première maîtrise de la langue sera attestée par l'enseignante anglophone). Une répartition comportant 70% de francophones et 30% d'anglophones constitue probablement un objectif raisonnable.

3.1. Moyenne Section :

- Priorité aux élèves déjà scolarisés à l'école Yersin.
- Pour les enfants extérieurs à l'école, ½ journée de scolarisation en *immersion* dans la classe correspondant à leur tranche d'âge (*éléments d'évaluation* : socialisation, intérêt, comportement en rapport avec l'âge de l'enfant, aisance en français pour les francophones).
- Pour les anglophones, test de langue, en situation, avec l'enseignante anglophone de la filière.

3.2. Grande Section :

- Complément de recrutement tendant vers une répartition plus équilibrée.
- Pour les anglophones, test de langue, en situation, avec l'enseignante anglophone de la filière **ET** maîtrise déjà avancée de la langue française.
- Priorité aux élèves déjà scolarisés à l'école Yersin.

4. Procédures d'entrée : *élémentaire* (cursus monolingue) :

4.1. CP :

- ½ journée de scolarisation de l'enfant en *immersion* dans la classe (*éléments d'évaluation* : socialisation, intérêt, comportement en rapport avec l'âge de l'enfant) et compétences disciplinaires (*maîtrise des outils, logique, repérage dans l'espace*) + test de maîtrise du français, en situation, avec l'enseignant de la classe.

4.2. CE1 à CM2 :

- Test de niveau en français (lecture, production écrite, orthographe, conjugaison) et mathématiques (numération, calculs, résolution de problèmes, géométrie).

5. Procédures d'entrée : *élémentaire* (cursus bilingue) :

5.1. CP bilingue :

- Pour les francophones, test de langue, en situation, avec l'enseignante francophone de la filière ET maîtrise déjà assurée de la langue anglaise.
- Pour les anglophones, test de langue, en situation, avec l'enseignante anglophone de la filière ET maîtrise déjà assurée de la langue française.

Les inscriptions pour la rentrée 2010/2011 seront ouvertes le 20/04/2010. En cas de candidatures validées supérieures au nombre de places offertes, les arbitrages seront effectués, pour chaque catégories, par l'équipe de direction, selon l'ordre de dépôt des dossiers, et dans tous les cas, en cohérence avec la réglementation française qui confère cette prérogative au seul Chef d'établissement.